

COMPTE RENDU DU 22 MARS 2018

Le vingt-deux mars deux mille dix-huit, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Gilles LEHMANN, Véronique GANDIT, Gilles REBRION, Bernard GONIN, Patrice DUBOSC, Martine BARRAL, Patrick SERVOZ, Christiane FUZIER, Jean-Luc GUILLAUD.

Excusés Murielle LANFREY donne pouvoir à Patrice DUBOSC, Fabienne MANON, Etienne GUILLAUD-ROLLIN, Delphine TEILLON-ROJON

Secrétaire de séance : Véronique GANDIT

Approbation du Compte-rendu de la dernière séance

I. Vote du Compte de Gestion 2017 (Délibération N° 2018-03-05)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Vote du Compte administratif (Délibération N° 2018-03-09)

Il est présenté les résultats de l'année 2017.

Section de fonctionnement :

Montant des dépenses : 246 094.39 €

Montant des recettes : 458 993.34 €

Section d'investissement :

Montant des dépenses : 250 421.69 €

Montant des recettes : 267 479.87 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, le Maire s'étant retiré

- APPROUVENT, le compte administratif 2017

3. Taux d'imposition des taxes directes locales 2018 (Délibération N° 2018-03-01)

Après délibération, le conseil municipal :

-DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018 soit :

- taxe d'habitation : 5.30 %
- taxe foncière : 14.45 %
- taxe foncière – non bâti : 42.81 %

4. Affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement. (Délibération N° 2018-03-02)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que, compte tenu de l'application du Plan Comptable M14, du résultat de la section d'investissement constaté au CA 2017 et des travaux prévus relevant de la section d'investissement pour l'exercice 2018, il y a lieu d'affecter la somme de 153 435.10 euros de l'excédent de fonctionnement à l'investissement 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'affecter la somme de 153 435.10 €uros de l'excédent de fonctionnement à l'investissement du Budget 2018.

5. Subventions associations(Délibération N° 2018-03-03)

Considérant l'intérêt social, humanitaire et culturel des diverses associations ou sociétés,
Considérant le besoin de chacune d'elles,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

1/DECIDE d'attribuer une subvention fixe aux associations suivantes :

Service soins à domicile :	90.00 €
ADMR :	250.00 €
Don du Sang :	150.00 €
Association coordination gérontologie :	90.00 €
Sou des écoles :	600.00 €
Familles Rurales :	130.00 €
Randonneurs de la Bourbre :	90.00 €
Coopérative scolaire :	90.00 €
2/DECIDE d'attribuer une subvention de 20 € par adhérents habitant la commune avec un minimum de 90 € à :	
Plexus :	320.00 €
Basket club de la Vallée de la Bourbre :	90.00 €
Tennis club :	90.00 €
CSV :	460.00 €
Judo Club :	90.00 €

6. Participation forum des professionnels(Délibération N° 2018-03-06)

Monsieur le Maire fait part que la commune de Virieu organise un 2^{ème} forum de professionnels le 24 Mars 2018.
Cette année aucune subvention n'étant attribuée par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, elle demande aux communes de la vallée une participation de 300 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer

Après délibération, le conseil municipal, par 4 voix pour et 6 abstentions

-DECIDE de verser une participation de 300 € pour l'organisation du forum des professionnels à la commune de Virieu

7. Vote du BP 2018(Délibération N° 2018-03-04)

Monsieur Max GAUTHIER, Maire, Présente le BP pour l'exercice 2018 et qui s'équilibre ainsi que suite en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 521 831.85 €

Section d'investissement : 1 000 000.00 €

8. SE38- Rénovation EP + Armoires + BP Tranche 1(Délibération N° 2018-03-07)

Suite à notre demande, le syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés

Collectivité : COMMUNE DE CHELIEU

Affaire n° 17-004-098

Rénovation EP – Armoires + BP Tranche 1

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	20 096 €
Le montant total de financement externe s'élève à :	13 632 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	222 €
La contribution prévisionnelle aux pour cette opération s'élève à :	6 242 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte:

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil, ayant entendu cet exposé :

1- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir

Prix de revient prévisionnel : **20 096 €**

Financements externes : **13 632 €**

Participation prévisionnelle: 6 465 €

(Frais SEDI + contribution aux investissements)

2- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de **222 €**

3- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **6 242 €**

4- Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**

5- Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

9. SE38- Rénovation EP + Armoires + BP Tranche 2 (Délibération N° 2018-03-08)

Suite à notre demande, le syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés

Collectivité : COMMUNE DE CHELIEU
Affaire n° 17-004-098
Rénovation EP – Armoires + BP Tranche 2

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	27 347 €
Le montant total de financement externe s'élève à :	17 243 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	303 €
La contribution prévisionnelle aux pour cette opération s'élève à :	9 801 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte:

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil, ayant entendu cet exposé :

6- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir	
Prix de revient prévisionnel :	27 347 €
Financements externes :	17 243 €
Participation prévisionnelle:	10 104 €
(Frais SEDI + contribution aux investissements)	

7- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de **303 €**

8- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :
9 801 €

9- Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**

10- Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

10. Crédits élèves

Il est prévu d'allouer un crédit de 57 euros par élève pour l'achat de l'ensemble des fournitures scolaires, de 300 € pour l'achat de manuels scolaires et l'achat de consommables informatiques.

11. Divers

Des devis seront demandés pour refaire la pelouse de la MAM.

En attente du rapport d'expert pour les pierres de parement qui se décollent à la Maison Pour tous.

Une réunion est prévue le 10.04.2018 pour l'incident du mur de l'église. Afin de de telles dégradations ne se reproduisent pas, et en accord avec le Département, un arrêté sera pris pour interdire le carrefours aux véhicules de plus de 10 mètres.

Un arrêté va être pris pour interdire les véhicules transport de marchandise de plus de 10 mètres

Les effectifs de la cantine dépassant parfois 40 enfants, il conviendrait d'embaucher occasionnellement une personne supplémentaire. Avis favorable.

Voirie :

Mr Gilles REBRION fait part que pour la commune une enveloppe de voirie de 134 000 €.

Prochain Conseil Municipal jeudi 17 Mai 2018 à 20h30